

Développement d'une stratégie opérationnelle dans chacun des 3 blocs géographiques prioritaires

Proposition de cadre logique opérationnel consolidé

(Préparation des travaux des experts / Yaoundé / 16-17 décembre 2019)

Chaine des résultats	Indicateurs				Hypothèses _ Risques principaux et moyens de mitigation	Opportunités de cofinancement
	Indicateurs	Référence	Cible (fin 2022)	Moyens de vérification		
<p>Impact Dans et autour des aires protégées situées au sein du bloc prioritaire considéré, la collaboration des services sécuritaires des Etats concernés, l'efficacité des stratégies de lutte anti-braconnage, et l'implication concrète des services administratifs pertinents et des parties prenantes associées au secteur de l'élevage, permettent de réduire l'impact des groupes armés, de sécuriser les populations riveraines, de protéger la faune, et de développer un cadre légal incitatif pour une gestion durable et équitable des pratiques de transhumance.</p>	<p>Nombre d'incidents liés aux groupes armés</p>	<p><u>Bloc Est :</u> - baisse au PN Garamba et Lantoto, - stable à Chinko, Southern NP et Bili-Uéré <u>Bloc centre :</u> Bamangui-Bangoran et MGSF sont régulièrement touchées <u>Bloc Ouest :</u></p>	<p>Diminution drastique (tendant vers zéro incidents) des incidents dans les périmètres des APs</p>	<p>Monitoring interne / rapports LAB des aires protégées ciblées</p>	<p>Difficultés de définir des cibles, la pression des groupes armés ne dépend pas des gestionnaires des AP</p>	<p>11èmeFED/ECOFAC 6 11èmeFED/PIN-RDC 11èmeFED/PIR-AC 11èmeFED/PIN-TCD ????</p>
	<p>Densité des espèces emblématiques de la grande faune dans les aires protégées</p>	<p><u>Bloc Est :</u> - en augmentation sur PN Garamba, Chinko, Bili-Uéré - à confirmer sur Lantoto et Southern NP <u>Bloc centre :</u> Populations fortement réduites <u>Bloc Ouest :</u></p>	<p>Préservation / Restauration des paramètres vitaux (« key vital rate »)</p>	<p>Evaluation annuelles au travers de l'outil IMET</p>	<p>Les APs doivent définir les paramètres vitaux (nombre d'individus, structure de la population, habitats, diversité génétique, ...) indispensables à la survie à long terme de ces espèces</p>	
	<p>Revenus publics liés à l'encadrement formel de l'élevage et de la transhumance (fiscalité ou autres formes de contributions)</p>	<p><u>3 blocs :</u> - Couloirs à identifier / aménager / sécuriser - Accords à (re)négocier - Secteur économique à formaliser - Données économiques à consolider</p>	<p>Un cadre réglementaire propice à la gestion durable de l'ensemble des ressources naturelles concernées et au développement de filières économiques formelles et équitables</p>	<p>Cartographies participatives Couloirs de transhumance matérialisés Plans locaux d'utilisation des terres Accords transfrontaliers Rapports économiques provinciaux</p>	<p>Volonté politique des Etats et autorités locales Collaboration transfrontalière Application et suivi d'un système de gestion des revenus négocié et adopté.</p>	

Chaîne des résultats	Indicateurs				Hypothèses _ Risques principaux et moyens de mitigation	Opportunités de cofinancement
	Indicateurs	Référence	Cible (fin 2022)	Moyens de vérification		
<p>Résultat 1. Un cadre juridique multilatéral clair et précis permet aux services de sécurité, de police et de justice des Etats concernés par les aires protégées transfrontalières de collaborer en vue de combattre et de réprimer les pratiques illégales</p>	I11. Protocoles spécifiques transfrontaliers LAB signés dans les 3 blocs	Plusieurs documents d'accord signés existent (bloc ouest), d'autres sont en cours de négociation ou à rédiger	L'ensemble des pays concernés dans les blocs ont signés des accords/protocoles spécifiques pour la LAB transfrontalière	Documents d'accord rédigés (et/ou révisés) et signés	Mise en œuvre de la Volonté politique manifestée	
	I12. Cadres juridiques nationaux sur la gestion de la transhumance mis en place	Certains pays en disposent (ex : RCA avec Arrêté 33/MAE/CAB/10 2004), d'autres sont à révisés/formulés	Cadre juridique existant dans tous les pays identifiés dans les blocs	Références des textes de loi	Volonté politique et stabilité des Etats	
	I13. Accords transfrontaliers sur la gestion de la transhumance mis en place	Peu (ou pas) d'accords sur la gestion économique et sécuritaire de la transhumance transfrontalière en Afrique Centrale	Accords transfrontaliers pour l'encadrement économique et sécuritaire de la transhumance	Documents d'accord rédigés (et/ou révisés) et signés	Volonté politique et stabilité des Etats	
<p>Résultat 2. Les stratégies de lutte anti-braconnage sont mises en œuvre efficacement par les gestionnaires des aires protégées transfrontalières concernées, en articulation avec les dispositions des accords transfrontaliers</p>	I2.1. Chaque AP ciblée dispose d'une stratégie LAB	Seule une minorité bénéficiant d'une assistance (notamment au travers de PPPs) en dispose	Toutes les APs clés ciblées dans les blocs disposent d'un plan opérationnel pour la LAB	Plan et rapports LAB	Moyens de gestion (financiers et humain) insuffisants	11èmeFED/ECOFAC 6 11èmeFED/PIN-RDC 11èmeFED/PIR-AC 11èmeFED/PIN-TCD ????
	I2.2. Chaque AP ciblée dispose des moyens humains, logistiques et financiers nécessaires pour la mise en œuvre de leur stratégie LAB	Seule une minorité des APS clés de chaque bloc dispose des ressources suffisantes	Toutes les APs clés ciblées dans les blocs disposent de moyens nécessaires	IMET Rapports LAB	Moyens de gestion (financiers et humain) insuffisants	11èmeFED/ECOFAC 6 11èmeFED/PIN-RDC 11èmeFED/PIR-AC 11èmeFED/PIN-TCD ????
	I2.3. Les APs d'un même bloc se coordonnent pour la mise en œuvre de la LAB transfrontalière	La coordination de la LAB dans les zones transfrontalières est rarement effective	Accords opérationnels de collaboration pour la LAB transfrontalière signés entre les APs des blocs et mis en œuvres	Protocoles spécifiques signés Réunions techniques Opérations conjointes	Absence de cadre réglementaire pour l'encadrement des protocoles spécifiques	
	I2.4. Les compétences et capacités des gestionnaires sont reconnues et évaluées	Hétérogénéité des capacités de gestion entre les APs	Amélioration sensible des capacités de gestion pour, à minima, la collaboration opérationnelle transfrontalière	IMET	Moyens de gestion (financiers et humain) insuffisants	
	I2.5. Les réseaux de connectivité transfrontalière pour	Certains corridors écologiques existent et sont protégés	Une cartographie régionale détaillée des	Recensements et biomonitoring	Connaissance insuffisante des comportements des espèces phares	

Chaîne des résultats	Indicateurs				Hypothèses _ Risques principaux et moyens de mitigation	Opportunités de cofinancement
	Indicateurs	Référence	Cible (fin 2022)	Moyens de vérification		
	la biodiversité sont définis et protégées		corridors écologiques des espèces phares est établie	Cartes	Déstabilisation des corridors écologiques transfrontaliers	
Résultat 3. <u>Les activités de transhumance</u> sont gérées dans un cadre réglementaire incitatif propice à la gestion durable de l'ensemble des ressources naturelles concernées et au développement de filières économiques formelles et équitables pour l'ensemble des acteurs (au niveau local, au niveau national, et au niveau sous-régional)	I3.1. Les plans locaux d'affectation des terres sont établis dans les zones transfrontalières	Aucun (ou presque) plan local d'affectation des terres n'a été négocié dans les zones périphériques des APs	L'affectation des terres des zones périphériques des APs clés de chaque bloc a été négocié avec l'ensemble des décideurs locaux.	Cartographies participatives transfrontalières Rencontres transfrontalières entre autorités locales	Volonté politique locale Conflits dans l'attribution de l'accès au foncier (dualité entre droit coutumier et administrative)	
	I3.2. Les dynamiques de transhumance transfrontalières	Très peu de connaissance sur les dynamiques de transhumance en Afrique Centrale Aucun cadre formel d'encadrement de cette activité économique en Afrique Centrale	Les facteurs environnementaux, économiques et sociaux sont connus et sont gérées dans un cadre économique incitatif équitable	capacités de charge des pays d'accueils sont évaluées couloirs de transhumances matérialisés Etudes socio-économiques	Collaboration entre ministère techniques Collaboration transfrontalière Mobilisation des expertises locales Coordination au niveau régional	
	I3.3. Des plateformes transfrontalières de concertation, pilotage, mise en œuvre, suivi et évaluation sont mises en place et opérationnelles.	Il n'existe pas encore	Une instance est créée et opérationnel au niveau de chaque bloc	Acte de création	Besoin des points d'ancrage pour les blocs	
	I3.4. Les services écosystémiques rendus par les pays d'accueil sont rémunérés par la fiscalité et la parafiscalité	Aucun instrument n'est mis en œuvre à ce jour	Les services écosystémiques rendus par les pays sont évalués pour être rémunérés	Etudes Cadre réglementaire pour la rémunération des services écosystémiques		
	I3.5. Un système régional de monitoring des activités de transhumance est mis en place	Aucune donnée sur les prévisions des parcours de transhumance n'est disponible	Les données nécessaires à l'organisation et l'encadrement de la transhumance transfrontalière sont disponibles	Inventaire des données ; Produits d'information	Cellule régionale doit être mise en place au travers de partenariats avec les centres de recherche internationaux	ECOFACT6

Chaîne des résultats	Indicateurs				Hypothèses _ Risques principaux et moyens de mitigation	Opportunités de cofinancement
	Indicateurs	Référence	Cible (fin 2022)	Moyens de vérification		
<p>Résultat 4. La stratégie d'information / communication sur les aires protégées dans le bloc prioritaire considéré est articulée à <u>une stratégie COM concertée à l'échelle régionale</u> qui permet de valoriser les aires protégées transfrontalières d'Afrique centrale auprès des opinions publiques nationales/internationales et auprès des initiatives globales pertinentes</p>	<p>I4.1. Outils d'information / sensibilisation et de relations publiques est opérationnelle au niveau des APs clés</p>	<p>Situation très hétérogène entre les APs De nombreuses APs souffrent d'un manque d'acceptation des populations locales</p>	<p>Des canaux de communication sont mis en place .</p>	<p>TV, Radio, Réseaux sociaux, communication orale pour les communautés, journées portes ouvertes,....</p>		<p>11èmeFED/ECOFAC 6 11èmeFED/PIN-RDC 11èmeFED/PIR-AC 11èmeFED/PIN-TCD ???</p>
	<p>I4.2. Système régional de veille environnemental est opérationnel</p>	<p>Cartographie des données disponibles et potentialités de suivi sur les trois blocs</p>	<p>Système de veille environnemental pour appuyer l'encadrement de la transhumance transfrontalière</p>	<p>Bulletins de veille</p>		
	<p>I4.3. Une stratégie de plaidoyer auprès des décideurs et partenaires techniques et financiers</p>	<p>Initiative entreprise par le PFBC (facilitation belge) qu'il faut opérationnaliser et pérenniser</p>	<p>Documents techniques de plaidoyer élaborés Plateformes d'information mise en ligne</p>	<p>Documents techniques de plaidoyer Plateformes web Forums internationaux Parrainages</p>		

Feuille de route indicative du suivi opérationnel de la Déclaration de N'Djamena

Activités	Responsables	2020	2021	2022	Commentaires
Résultat 1 : Un <u>cadre juridique multilatéral clair et précis</u> permet aux services de sécurité, de police et de justice des Etats concernés par les aires protégées transfrontalières de collaborer en vue de combattre et de réprimer les pratiques illégales					
Bloc Ouest					
1.1.	GIZ				
1.2.					
1.3.					
1.4.					
Bloc Centre					
1.5.	WCS				
1.6.					
1.7.					
Bloc Est					
1.8.	APN				
1.9.					
1.10.					
Résultat 2 : Les <u>informations nécessaires actualisées sont mises à disposition</u> des parties prenantes au travers de l'OFAC pour le suivi de la transhumance et de la circulation des groupes armés					
Bloc Ouest					
2.1	GIZ				
Bloc Centre					
	WCS				
Bloc Est					
	APN				
Résultat 3 : Les <u>aires protégées</u> ciblées sont en mesure d'anticiper les mouvements des transhumants et de prendre les décisions nécessaires pour la préservation de leur intégrité écologique et territoriale.					

Bloc Ouest					
1.1.	GIZ				
1.2.					
1.3.					
1.4.					
Bloc Centre					
1.5.	WCS				
1.6.					
1.7.					
Bloc Est					
1.8.	APN				
1.9.					
1.10.					
Résultat 4 : Les activités de transhumance sont gérées dans un cadre réglementaire incitatif propice à la gestion durable de l'ensemble des ressources naturelles concernées et au développement de filières économiques formelles et équitables pour l'ensemble des acteurs (au niveau local, au niveau national, et au niveau sous-régional)					
Bloc Ouest					
4.1.	GIZ				
Bloc Centre					
	WCS				
Bloc Est					
	APN				
Résultat 5 : La stratégie d'information / communication sur les aires protégées ciblées est articulée à une stratégie COM concertée à l'échelle régionale qui permet de valoriser les aires protégées transfrontalières d'Afrique centrale auprès des opinions publiques nationales/internationales et auprès des initiatives globales pertinentes					
Bloc Ouest					
4.1.	GIZ				

Bloc Centre					
	WCS				
Bloc Est					
	APN				